

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2023-175

PUBLIÉ LE 8 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

73_PREF_Préfecture de la Savoie / Direction des sécurités préfecture -

BSRPRR Bureau de la sécurité routière et de la police des réseaux routiers

73-2023-09-08-00001 - Arrêté préfectoral n° 23-09-16?? portant dérogation de circulation dans le tunnel du Fréjus?? pour un véhicule classé catégorie Euro 3 (1 page)

Page 3

73-2023-09-08-00002 - Arrêté préfectoral n° 23-09-16?? portant dérogation de circulation dans le tunnel du Fréjus?? pour un véhicule classé catégorie Euro 3 (1 page)

Page 5

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2023-09-08-00001

Arrêté préfectoral n° 23-09-16
portant dérogation de circulation dans le tunnel
du Fréjus
pour un véhicule classé catégorie Euro 3



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des Sécurités**

Bureau de la sécurité routière,
de la police des réseaux routiers
et du droit à conduire

**Arrêté préfectoral n° 23-09-16
portant dérogation de circulation dans le tunnel du Fréjus
pour un véhicule classé catégorie Euro 3**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier des Palmes académiques

- VU** l'arrêté préfectoral fixant le règlement de circulation du tunnel du Fréjus du 2 juillet 2021 et notamment son article 3.1.j ;
- VU** la demande de dérogation du 2 septembre 2023 présentée par Monsieur Alessandro Breveglieri pour le compte de la société MONZA GARAGE dont le siège social est situé Via Friuli n°10 BIASSONO (MB), en vue d'être autorisée à faire circuler dans le tunnel du Fréjus le véhicule mentionné à l'article 1^{er} dont les émissions polluantes sont de catégorie Euro 3 ;
- VU** l'arrêté préfectoral de la préfecture de Turin référencé N°0159423 en date du 7 septembre 2023,
- SUR** proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Le véhicule immatriculé CB747DC classé Euro 3, ainsi que sa remorque immatriculée AE02897 sont autorisés, à titre dérogatoire, à emprunter sous escorte du groupement d'exploitation du Fréjus (GEF) le tunnel routier du Fréjus :

**le dimanche 10 septembre 2023 – sens Italie-France
le jeudi 14 septembre 2023 – sens France-Italie**

Article 2

Le sous-préfet, directeur de cabinet, le sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne et le commandant du groupement de gendarmerie de la Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Préfet de Turin, au Groupement d'Exploitation du Fréjus, et à la Société.

Chambéry, le 8 septembre 2023

**Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,
Signé : Ludovic TRAUTMANN**

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2023-09-08-00002

Arrêté préfectoral n° 23-09-16
portant dérogation de circulation dans le tunnel
du Fréjus
pour un véhicule classé catégorie Euro 3



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des Sécurités**

Bureau de la sécurité routière,
de la police des réseaux routiers
et du droit à conduire

**Arrêté préfectoral n° 23-09-16
portant dérogation de circulation dans le tunnel du Fréjus
pour un véhicule classé catégorie Euro 3**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier des Palmes académiques

- VU** l'arrêté préfectoral fixant le règlement de circulation du tunnel du Fréjus du 2 juillet 2021 et notamment son article 3.1.j ;
- VU** la demande de dérogation du 2 septembre 2023 présentée par Monsieur Alessandro Breveglieri pour le compte de la société MONZA GARAGE dont le siège social est situé Via Friuli n°10 BIASSONO (MB), en vue d'être autorisée à faire circuler dans le tunnel du Fréjus le véhicule mentionné à l'article 1^{er} dont les émissions polluantes sont de catégorie Euro 3 ;
- VU** l'arrêté préfectoral de la préfecture de Turin référencé N°0159423 en date du 7 septembre 2023,
- SUR** proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Le véhicule immatriculé CB747DC classé Euro 3, ainsi que sa remorque immatriculée AE02897 sont autorisés, à titre dérogatoire, à emprunter sous escorte du groupement d'exploitation du Fréjus (GEF) le tunnel routier du Fréjus :

**le dimanche 10 septembre 2023 – sens Italie-France
le jeudi 14 septembre 2023 – sens France-Italie**

Article 2

Le sous-préfet, directeur de cabinet, le sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne et le commandant du groupement de gendarmerie de la Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Préfet de Turin, au Groupement d'Exploitation du Fréjus, et à la Société.

Chambéry, le 8 septembre 2023

**Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,
Signé : Ludovic TRAUTMANN**